



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 16 :**

ASSOCIATION LABCDEFG -  
OCTROI SUBVENTION 2017

**Séance ordinaire du 21 Mars 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire** : Sandrine JOVENE

**DOSSIER N° 16 : ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI SUBVENTION 2017**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association LABCDEFG agréée par la CAF espace de Vie Sociale, pour les actions qu'elle mène depuis de nombreuses années.

Les principaux objectifs de LABCDEFG sont les suivants :

- animer et participer à la dynamisation du territoire (animation jeunes et familles notamment),
- accompagner les projets d'insertion dans la vie sociale,
- participer à l'accueil périscolaire,
- assurer un relais de services de proximité : gestion de l'espace municipal Hippodrome, médiation territoriale, accueils de permanences, relais de communication notamment,
- participer aux évènements de la ville,
- assurer la gestion de la boîte à lire.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines.

La mission de l'association LABCDEFG, dans ce contexte, est référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2015 à 2020, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier en les rendant acteurs des ateliers et activités proposés sur l'Espace Municipal Hippodrome.

L'activité de l'association est parallèlement référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association LABCDEFG participe activement à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires par les années 2015 à 2018.

Pour l'année 2017, la subvention de fonctionnement pour l'association LABCDEFG se décline comme suit :

	2017
Fonctionnement	40 200 €
Reversement CEJ	4 300 €
Part Ville CTG	5 000 €
Aide Adulte Relais	5 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 200 €</b>

Cette demande présente une augmentation de 2 750 € par rapport à l'année 2016, correspondant au surcoût prévisionnel lié à la fusion LABCDEFG et JLN (traitements juridiques, comptables, administratifs et développement d'une nouvelle identité visuelle).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** la convention de partenariat signée le 25 janvier 2017 entre la ville du Bouscat et l'association RICOCHET,

**VU** la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016 concernant le financement du poste de l'adulte-relais,

**VU** les propositions d'actions 2017 et la demande de financement présentées par l'association en novembre 2016,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association ABCDEFG au titre de l'exercice 2017 de 55 200 €, pour l'ensemble de son activité; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ), pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, pour un montant de 4 300 € et une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 5 000 €, la subvention inclut également la participation spécifique au financement du poste d'adulte relais pour un montant de 5 700 € pour l'année 2017.

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

